

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU VENDREDI 03 FEVRIER 2017**

**Président** : Dominique GILLE, Maire

**Présents** :, Isabelle LENEUF, Françoise LORNET, Jacqueline PICHOT, Marie-Paule TARTERET, Christophe FEBVRET, Michel FEUILLEBOIS, Arnaud MONIN, Emmanuel SEGAUX.

**Procurations** : Valérie GIRARD à Dominique GILLE  
Dominique BOUTEILLEY BRENOT à Isabelle LENEUF  
Jean Pierre GILLE à Christophe FEBVRET

**Absent** : Damien OUDET

**Secrétaire de séance** : Jacqueline PICHOT

**M le Maire Dominique GILLE ouvre la séance à 18 h 30.**

**1) Compte rendu du 02 décembre 2016.**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du 02 décembre 2016.  
Aucune remarque n'est apportée.

**2) Remboursement extension du réseau électrique rue du Quartier.**

En 2011, la construction neuve, 36 rue du quartier a dû, pour son branchement électrique, financer au SICECO l'extension du réseau. En 2017, pour permettre le branchement d'une nouvelle construction, la commune doit rembourser à ce privé, par l'intermédiaire du SICECO, le montant des frais engagés pour cette extension, soit 3536€. M Christophe FEBVRET demande si d'autres cas peuvent se présenter, M le Maire n'en a pas connaissance, ajoutant que le SICECO ne préconiserait plus un financement privé pour une extension de réseau. M Arnaud MONIN demande si pour des assainissements individuels, la commune peut se trouver devant des demandes d'extension de réseau d'assainissement, M Christophe FEBVRET lui répond que les installations d'assainissement individuel sont autonomes.

**Le conseil accepte par 9 voix pour et 3 abstentions (C FEBVRET, JP GILLE, A MONIN).  
le rachat de l'extension et le remboursement de cette somme au privé par le SICECO.**

**3) Choix pour éclairage public (coupure ou remplacement par des LED).**

2 solutions se présentent la 1<sup>ère</sup> serait de couper l'éclairage la nuit (entre 23 heures et 5 heures). Difficile à mettre en place car il faut tenir compte du site de la gare (pas d'autorisation d'éteindre en totalité), de la remise aux normes des horloges, de l'usure plus rapide des ampoules avec 2 allumages par nuit. La 2<sup>ème</sup> solution serait de passer aux ampoules LED avec une baisse de luminosité entre 23 heures et 5 heures. Cela permettrait de remettre à neuf tous les points d'éclairage, mais avec un coût qui s'élève à 42 000€ pour la totalité, le SICECO subventionne à 60% pour les 15 000€ premiers euros, à 50% pour la 2<sup>ème</sup> tranche jusqu'à 30 000 euros et à 40% pour le solde. Isabelle LENEUF demande si les travaux se feront sur 1 an. M le Maire propose d'étaler sur 2 ans. Ce débat se justifie avant d'installer les radars pédagogiques (avec ou sans panneaux photovoltaïques). M le Maire propose la 2<sup>ème</sup> solution.

**Le conseil accepte à l'unanimité de passer à l'éclairage avec des LED.**

**4) Caution à rendre pour le logement du 2<sup>ème</sup> étage.**

Le logement a été rendu dans le même état qu'il avait été loué.

**Le conseil accepte à l'unanimité la restitution de la caution au locataire.**

**5) Positionnement du PLUI.**

Il convient maintenant de se positionner sur la nouvelle compétence de la communauté de communes AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAONE CAP concernant le PLUI (Plan local Urbanisme Intercommunal) ou de conserver notre PLU (Plan Local Urbanisme) communal.

**Le conseil s'oppose à l'unanimité au PLUI.**

**6) Encaissement de 2 chèques (poteau incendie route de la Chapelle et luminaire sur la RD 905).**

Encaissement d'un chèque de 1849,19 € correspondant à l'indemnisation par l'assurance pour le remplacement du poteau incendie route de la Chapelle.

Encaissement d'un chèque de 402,98 € correspondant à l'indemnisation par l'assurance pour le remplacement du luminaire sur la RD 905.

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

**7) RIFSEEP**

M le Maire donne la parole à Mme Marie Paule TARTERET qui est en charge avec la commission Finances de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et Engagement Professionnel). Il va regrouper toutes les indemnités (IAT, IEMP etc.) et sera basé sur des critères du décret définissant les niveaux attendus. M le Maire propose de se positionner à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

**Le conseil se prononce à l'unanimité pour cette solution.**

**8) Demandes de subvention pour l'accessibilité église et bureau de vote.**

**Le conseil autorise à l'unanimité** M le Maire à demander les subventions possible concernant l'accessibilité église et bureau de vote.

**9) Informations**

• Changement des horaires du secrétariat de Mairie. Mme Claire BEUDET choisit de bénéficier d'1 heure de sortie anticipée le soir (pour maternité). Ces horaires provisoires sont modifiés comme tel :

Mercredi de 16h à 17h

Vendredi de 14h à 16h

Mardi (inchangé) soit de 11h à 12h et de 17h à 18h30.

M le Maire s'étonne qu'avec un mail envoyé le 24 janvier 2017 au Bien Public, l'information ne soit toujours pas parue dans la presse pour informer les habitants.

Mme Isabelle LENEUF demande si cela apparaîtra sur le prochain Flash Infos et sur le site de la Mairie pour mise à jour.

Mme Marie Paule TARTERET lui répond que les changements seront effectués, quant au site e-bourgogne celui-ci sera plus enrichi d'ici quelques semaines.

• Le repas des Aînés aura lieu le samedi 25 février 2017 à la salle des Fêtes.

• En ce qui concerne les cartes d'identité et les passeports, il faudra se rendre à Auxonne à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017. l'adresse exacte n'est à ce jour pas communiquée.

• Dossier salle des fêtes qui change d'appellation et devient Espace de Rencontres et de Loisirs.

M Emmanuel SEGAUX nous informe que la commission s'est réunie dernièrement. Il en ressort qu'il y aura un réaménagement du Hall avec création de 4 WC dont 1 WC handicapé. Le rangement du matériel sera dissimulé par un rideau, l'estrade fixe sera plus grande que celle actuelle, et aura un rideau de scène pour permettre des spectacles.

**10) Questions diverses.**

M Christophe FEBVRET souligne le manque d'informations, il a appris, en assistant aux vœux du Maire, le percement d'un mur pour une issue de secours de l'école et l'installation de sèche-mains à l'école. M le Maire signale que le percement du mur entre dans le plan Vigipirate, quant aux sèche-mains, ils ont été mis en place rapidement suite à un cas de gale.

M Christophe FEBVRET reprend la parole pour demander que soit bien encadré dans le règlement de la salle des Fêtes, l'impossibilité d'organiser une manifestation privée lors d'un prêt gratuit de cette salle à une association, constatant que certaines associations puissent l'occuper régulièrement tout au long de la semaine.

M le Maire répond que si les associations occupent la salle des fêtes, c'est dans le cadre d'activités sportives et autres, proposées à tous par chaque association.

Après avoir tenu des propos discourtois à l'égard de M Emmanuel SEGAUX qui se proposait de lui répondre, il quitte brusquement la séance.

M le Maire invite personnellement les conseillers à porter un toast à la nouvelle année, après que la séance soit levée.

**La séance est levée à 19h45**